

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION*Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur***EXTENSION de CLASSEMENT MULTIPLE**

<i>Extension n°</i>	<i>sur Procès-verbal n°</i>
11/3	10 - H - 051 Révision 1
11/1	10 - E - 458 Révision 1

Demandeur : **ALDES AERAUQUE**
20 Boulevard Joliot Curie
F - 69694 VENISSIEUX CEDEX

Objet de l'extension : **Changement de courroie de transmission.**

Durée de validité : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.

Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par le laboratoire Efectis france.

Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal, sauf mention explicite dans le texte.

Cette extension de classement comporte 3 pages.

Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

La transmission peut être assurée indifféremment par l'une des courroies trapézoïdales suivantes :

- référence TEXROPE VP2 ST SPA (TEXROPE) ;
- référence SPA Lw (MITSUBOSHI) ;
- référence VECO 100 - SPA (COLMANT CUVELIER)
- référence VECO 200 - SPA (COLMANT CUVELIER).

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Des caissons de ventilation mécanique contrôlée de la même gamme, ou bien d'une autre gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée ont été testés équipés de ces différentes courroies de transmission, à savoir :

Numéro d'essai EFECTIS FRANCE	Type de caisson de VMC	Référence de courroie	Durée d'essai
05 - E - 076	VEC 382 A microwatt	VECO 100 - 1200 A (COLMANT CUVELIER)	60 minutes
05 - H - 037	VEC 452 C microwatt	VECO 200 - 1400 SPA (COLMANT CUVELIER)	47 minutes
10 - H - 051	inoVEC 8000 μ W RV	TEXROPE VP2 ST 1600 SPA (TEXROPE)	45 minutes
10 - E - 458	InoVEC 12000 RH MicroWatt	SPA Lw (MITSUBOSHI)	67 minutes

Au cours des essais de résistance au feu correspondants, chacun des caissons a atteint les performances suivantes :

- TEMPÉRATURE DES GAZ EXTRAITS : QUATRE CENTS DEGRES (400 °C)
- DURÉE DE FONCTIONNEMENT : UNE DEMI-HEURE (1/2 h)
- Diamètre maximal des bouches : 160 mm.

De plus, lorsqu'il s'agissait de caissons d'une autre gamme de caissons que la présente, les essais avaient été prolongés au-delà d'une demi-heure (60 minutes pour l'essai EFECTIS FRANCE n° 05-E-076, 47 minutes pour l'essai EFECTIS FRANCE n° 05-H-037).

Dans ces conditions, les différentes courroies de transmission éprouvées dans ces différents caissons peuvent équiper indifféremment l'un ou l'autre des caissons de la gamme objet de la présente étude.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Les conditions à respecter sont celles des procès-verbaux de référence.

4. CONCLUSIONS

Les performances des caissons de ventilation mécanique contrôlée restent inchangées.
Pour tous les procès-verbaux concernés, cette extension de classement est cumulable avec toutes les autres extensions précédemment émises.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 13 avril 2011



Laurent THOMAS
Chargé d'Affaires



Mathieu FENUCCI
Responsable du pôle « Désenfumage mécanique »
Adjoint au Chef du Service « Essais 1 »



Roman CHIVA
Chef du Service « Essais 1 »